



Moniteur de la **Liberté d'Expression** d'Afrique de l'Ouest

Juillet-Septembre 2018

Avec le Soutien Financier de

ifex

TABLE DES MATIERES

Résumé Exécutif.....	2
Contexte et Introduction.....	2
Méthodologie.....	4
Résultats Généraux/Incidents ou Violations de la Liberté d’Expression.....	4
Pays et Violations de la Liberté d’Expression.....	5
Auteurs des Violations.....	7
Cibles/Victimes des Violations.....	7
Culture d’Impunité et Réparations.....	8
Autres Développements Clés de la Liberté d’Expression.....	9
Conclusion.....	10
Recommandations.....	11

Résumé Exécutif

La Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) suit de près les violations des Droits de la Liberté d'Expression dans les 16 pays d'Afrique de l'Ouest et produit des rapports à cet effet. Les rapports de suivi mettent en évidence des cas de violation, de réparation, d'introduction ou de révision et de réforme des lois qui affectent le droit à la liberté d'expression, aussi bien que d'autres développements positifs. L'organisation appelle également les autorités compétentes à prendre des mesures idoines pour prévenir de futures violations.

Depuis 2014, les résultats de ces activités de suivi sont rassemblés et analysés dans des publications trimestrielles intitulées Moniteur de la Liberté d'Expression d'Afrique de l'Ouest (Le Moniteur en abrégé).

La présente édition du Moniteur de la Liberté d'Expression d'Afrique de l'Ouest couvre la période de Juillet à Septembre 2018. Trente-cinq violations ont été enregistrées dans 12 pays, le Nigéria en a enregistré le nombre le plus élevé. Les conclusions font état d'une légère réduction du nombre des violations constatées par rapport au trimestre précédent (Avril à Juin 2018), qui avait enregistré 40 violations. Les forces de sécurité et des agents de l'État ont commis 14 (40%) des violations signalées. La majorité des violations étaient des attaques physiques. Parmi les autres formes de violations signalées figurent des arrestations / détentions, des agressions physiques, la censure et la fermeture de médias.

Alors que le nombre de violations enregistrées suit une tendance à la baisse depuis deux ans, il est toujours inacceptable pour une région où tous les pays sont soumis à un régime démocratique. Le niveau d'impunité qui entoure ces violations est encore plus troublant.

Le suivi a également enregistré des développements positifs au Libéria, où la chambre basse du parlement a approuvé le projet de loi supprimant la diffamation pénale. Un journaliste nigérian, Jones Abiri, détenu arbitrairement depuis deux ans, a recouvré sa liberté et s'est vu accorder une indemnisation financière par un tribunal d'Abuja.

Le rapport se termine par un certain nombre de recommandations adressées aux parties prenantes pour les exhorter à relever les défis de la Liberté d'Expression dans la région.

Contexte et Introduction

Depuis le début des années 90, l'Afrique de l'Ouest a connu une vague de transitions politiques - de régimes militaires à des régimes démocratiques. Les transitions ont entraîné une démocratisation progressive de la région. Aujourd'hui, tous les 16 pays de la région ont des gouvernements élus démocratiquement et sont dotés de constitutions relativement plus libérales qui garantissent les droits fondamentaux tels que le droit à la liberté d'expression, de réunion et d'accès à l'information.

En outre, de nombreux pays ont ratifié et adhéré aux traités continentaux et internationaux tels que la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP) et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP). Les transitions politiques, associées aux cadres

respectant les droits, ont entraîné une participation accrue des citoyens aux processus de gouvernance et à d'autres problèmes nationaux dans les pays respectifs.

En dépit des dispositions figurant dans les cadres, des violations du droit à la liberté d'expression, de réunion et d'accès à l'information persistent dans de nombreux pays de la région, ce qui indique que les démocraties relativement naissantes de la région n'ont pas encore supprimé certaines des vieilles habitudes autocratiques. Les représentants de l'État et les forces de sécurité, ainsi que les groupes organisés aux intérêts bien établis, continuent d'attaquer les médias, la société civile et les voix dissidentes. Les abus vont de meurtres aux menaces, des attaques physiques, des arrestations et détentions arbitraires à la fermeture arbitraire des médias.

Au cours des 21 dernières années, la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA) a réalisé le suivi et reporté les violations des droits de la liberté d'expression et d'autres développements connexes dans la région. Le suivi est guidé par les dispositions des cadres internationaux, régionaux et sous régionaux des droits de l'homme auxquels la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont parties et / ou signataires. L'article 9 de la Charte africaine, par exemple, stipule que « tout individu a le droit de recevoir des informations » et « tout individu a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions conformément à la loi ».

Le suivi de la liberté d'expression permet donc d'établir dans quelle mesure la presse est libre et les gens peuvent s'exprimer (y compris par le biais de manifestations) sans aucune forme de répression; et avoir accès à l'information. Cela permet donc de mettre en perspective le degré de respect dans la pratique de ces instruments internationaux, régionaux et sous – régionaux, ainsi que les constitutions nationales dans les différents pays.

Par exemple, les 16 pays de la région sont tous parties au Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques (PIDCP) et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui prévoient des garanties pour le droit à la liberté de réunion et à la liberté d'expression. L'Article 9 de la Charte Africaine, par exemple, stipule que « tout individu a le droit de recevoir des informations » et « tout individu a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions conformément à la loi ».

Le suivi et les rapports de la MFWA mettent donc en perspective le degré de respect et d'application de ces instruments internationaux, régionaux et sous régionaux, ainsi que des constitutions nationales, dans la pratique dans les différents pays. Cette édition du Moniteur couvre la période allant de Juillet à Septembre 2018.

Depuis 2014, les résultats du suivi sont rassemblés et publiés périodiquement sous le nom du Moniteur de la Liberté d'Expression d'Afrique de l'Ouest (Le Moniteur). Le Moniteur vise à mettre en lumière les abus, à demander des réparations et à fournir des preuves documentées pour éclairer les interventions de plaidoyer en faveur de la promotion et de la protection du droit à la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest.

Méthodologie

Le Moniteur est un rapport périodique sur la situation de la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest. Le rapport, qui met en lumière les défis et les développements dans le paysage, est une compilation des données issues des rapports de suivi reçus de la part des organisations nationales partenaires de la MFWA et des correspondants chevronnés dans les différents pays.

Sur une base quotidienne, la MFWA reçoit les rapports de suivi de la part des organisations partenaires et des correspondants chevronnés sur tous développements (positive et négative) des pays respectifs. Les rapports quotidiens de suivi portent sur les violations des droits à la liberté d'expression (y compris l'expression à travers les manifestations de protestations), les problèmes émergents et autres développements qui pourraient impacter l'environnement de liberté d'expression soit négativement ou positivement. Le suivi est facilité par un guide qui a été élaboré par la MFWA et que disposent tous les moniteurs.

Les rapports quotidiens, qui sont produits par la MFWA sous forme d'alertes sont traités et analysés périodiquement avec le logiciel Statistical Package for Social Sciences (SPSS). En produisant le Moniteur, les rapports de suivi des organisations partenaires et des correspondants sont complétés par d'autres rapports publiés sur le site web du Réseau International d'Echange sur la Liberté d'Expression (IFEX) par d'autres organisations dans la région d'Afrique de l'Ouest.

Depuis son introduction en 2014, le Moniteur sert d'outil de plaidoyer pour la promotion et la protection des droits à la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest. Cette édition du moniteur couvre la période de Juillet, Août et Septembre 2018.

Les résultats de collecte et d'analyse des données de Juillet à Septembre 2018 sont présentés ci-dessous à travers les sections suivantes : Résultats Généraux et Aperçu des Violations; Pays et Violations de la Liberté d'Expression, Auteurs des Violations, Cibles/Victimes des Violations, Culture de l'Impunité et Réparation des Violations. Autres Développements observés au cours du suivi sont aussi publié. Le rapport se termine sur des recommandations sur comment améliorer les médias et le paysage de la liberté d'expression dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Résultats Généraux /Incidents ou Aperçus des Violations Enregistrées

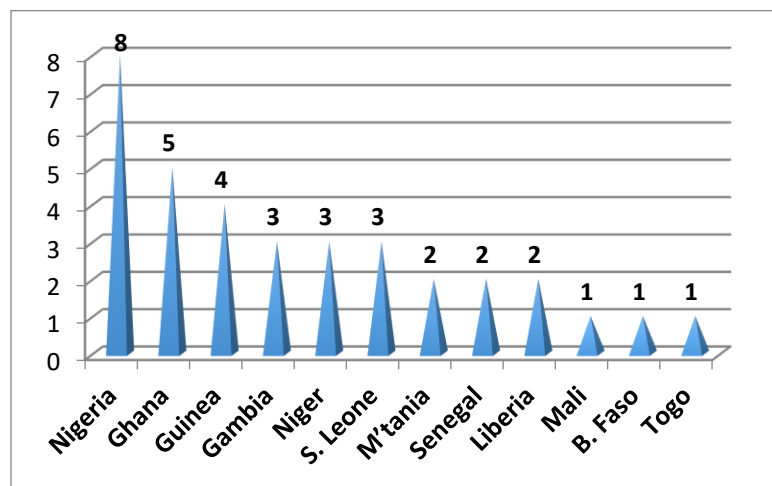
L'environnement de la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest a connu des améliorations significatives. Cependant, des incidents de violation de liberté d'expression persistent. Les violations, associées à l'application des lois répressives existantes et à l'introduction de nouvelles lois continuent de compromettre les acquis obtenus jusqu'à présent dans le contexte de la liberté d'expression. Par exemple, pour la période considérée, 35 violations de la liberté d'expression ont été enregistrées dans 12 des 16 pays suivis. Les attaques physiques, les arrestations et les détentions étaient les principales

violations perpétrées par les agents des forces de l'ordre de l'État, qui en sont les principaux auteurs. Malheureusement, deux manifestants ont perdu la vie alors qu'ils exprimaient leurs griefs lors de manifestations. Comme le montrent les éditions précédentes du Moniteur, les journalistes et les médias ont été les principales victimes des violations enregistrées. Les détails des résultats sont présentés ci-dessous.

Pays et Violations de la Liberté d'Expression

Sur les 16 pays de la région Afrique de l'Ouest, 12 ont été cités pour des violations de la liberté d'expression. Ainsi, les 35 violations signalées ont été reportées dans 12 pays. Les quatre pays qui n'ont enregistré aucune violation de la liberté d'expression sont: le Bénin, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau. Le Nigéria a enregistré le plus grand nombre de violations, suivi du Ghana et de la Guinée. Les deux incidents de meurtres qui ont entraîné deux décès sont survenus en Guinée. La figure 1 ci-dessous décrit les infractions citées dans chacun des 12 pays.

Fig.1 : Pays et Incidents de Violations de la liberté d'expressions enregistrées



Types de Violations

Les 35 violations enregistrées au cours de la période du reportage sont composées de huit catégories de violations -attaques physiques, arrestations et détentions, saisie/dommages de biens, meurtres, interdiction/fermeture, menaces et censures. Les attaques physiques sont les types de violations fréquemment commises dans la région; elles ont été citées pour sept pays sur les 12 qui ont enregistré les violations. Les arrestations et détentions viennent en seconde position et se sont produites dans six pays. Toutes les catégories de violations reportées sont présentées dans le Tableau 1 ci-dessous avec une indication des pays dans lesquelles elles se sont produites.

Tableau 1 : Pays et Types de Violations

Pays	Types of Violation								Total
	Attaque Physique	Arrestation / Detention	Saisie/ Dommage de Biens	Meurtre	Interdiction/Fermeture	Menace	Censure	Condamnation	
<i>Nigeria</i>	4	2	1	0	1	0	0	0	8
<i>Ghana</i>	5	0	0	0	0	0	0	0	5
<i>Guinée</i>	1	1	0	2	0	0	0	0	4
<i>Gambie</i>	2	0	1	0	0	0	0	0	3
<i>Niger</i>	1	0	1	0	0	0	0	1	3
<i>Sierra Leone</i>	1	1	1	0	0	0	0	0	3
<i>Mauritanie</i>	0	1	0	0	0	0	1	0	2
<i>Sénégal</i>	1	0	1	0	0	0	0	0	2
<i>Liberia</i>	0	0	0	0	0	2	0	0	2
<i>Mali</i>	0	0	0	0	1	0	0	0	1
<i>Burkina Faso</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	1
<i>Togo</i>	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Total	15	7	5	2	2	2	1	1	35

Auteurs des Violations

Quatre types d'auteurs ont été responsables des 35 violations. Les agents de force de l'ordre ont été auteurs de 40 pour cent (14) des violations, suivis par des particuliers et les groupes organisés avec sept violations chacune. Le tableau 2 donne des détails du nombre des violations commises par les quatre types d'auteurs dans les 12 pays.

Tableau 2 : Pays et Types d'Auteurs

Pays	Types d'Auteurs					Total
	Forces de l'ordre	Agents de l'Etat	Groupes organisés	Particuliers	Réulateurs	
Nigeria	2	1	1	3	1	8
Ghana	1	0	2	2	0	5
Guinée	4	0	0	0	0	4
Gambie	1	0	2	0	0	3
Niger	1	2	0	0	0	3
Sierra Leone	1	0	2	0	0	3
Mauritanie	1	1	0	0	0	2
Sénégal	2	0	0	0	0	2
Liberia	0	0	0	2	0	2
Burkina Faso	0	1	0	0	0	1
Mali	0	1	0	0	0	1
Togo	1	0	0	0	0	1
Total	14	6	7	7	1	35

Cibles/Victimes

Les 35 violations ont directement affecté soixante-trois (63) victimes identifiables. Dix-neuf des victimes étaient des journalistes (15 hommes et quatre femmes) et onze étaient des organisations de médias. Sept des onze médias concernés ont été victimes de la censure en Mauritanie et se sont vus refuser arbitrairement l'accréditation lors du Sommet de l'UA tenu dans le pays du 1^{er} au 2 juillet 2018. Le tableau 3 ci-dessous fournit des informations détaillées sur le nombre de victimes ayant subi les 35 violations dans les pays respectifs.

Tableau 3 : Pays et Victimes des Violations

Pays	Cibles/Victimes				Total
	Journalistes	Activistes	Organe de presse	Autres Particuliers	
Nigeria	5	0	2	0	7
Ghana	5	0	1	0	6
Gambie	3	0	0	0	3
Guinée	0	0	0	12	12
Niger	0	4	0	14	18
Sierra Leone	1	1	0	0	2
Mauritanie	2	0	7	0	9
Sénégal	1	0	0	0	1
Liberia	2	0	0	0	2
Burkina Faso	0	1	0	0	1
Mali	0	0	1	0	1
Togo	0	1	0	0	1
Total	19	7	11	26	63

Culture d'Impunité et Réparation des Violations

La lutte contre les violations de la liberté d'expression est multiple-facettes. Dissuader les auteurs de l'acte est au cœur de la lutte. Par conséquent, lorsque des atteintes contre la liberté d'expression sont impunies ou non indemnisées (en fonction de la nature de la violation), il se trouve que les auteurs sont beaucoup plus encouragés que dissuadés. Cela entretient également une culture d'impunité et réduit en silence les voix dissidentes. En dépit de ce fait, les violations perpétrées contre l'expression ne reçoivent souvent aucune mesure corrective dans de nombreux pays de la région. Au moment de la finalisation de ce rapport, seule une des 35 violations citées avait fait l'objet d'une réparation - l'organe de réglementation des médias au Mali a ordonné la réouverture de Radio Renouveau, qui avait été fermée sur l'ordre du gouverneur de Bamako. Caractéristique de la culture d'impunité profondément enracinée dans la région, les 34 violations restantes n'ont pas été réparées.

La période considérée, a toutefois été marquée par un cas de réparation d'une violation qui s'est produite en 2016. Une haute cour fédérale à Abuja, au Nigéria, a ordonné le paiement de 10 millions de nairas (environ 27 500 USD) à Jones Abiri, le 13 septembre. Rédacteur en chef du journal Weekly Source, Abiri a été arrêté et placé en détention en août 2016. Au cours de sa détention arbitraire, des groupes de défense de la liberté de la presse et de défense des droits de l'homme au Nigeria et à l'étranger ont mené plusieurs actions, notamment une signature de pétition appelant le Président Muhammadu Buhari à assurer la libération du journaliste détenu. Le 15 Août 2018, Abiri a été libéré après que le militant des droits de l'homme, Femi Falana, ait engagé une action en justice contre le

gouvernement fédéral pour sa détention arbitraire. Le 17 septembre, le tribunal s'est déclaré incompétence sur l'affaire du journaliste et s'est dessaisi du dossier.

Aussi, ce qui apparaît comme une des premières mesures dans la recherche de la justice, Ohemaa Sakyiwaa, journaliste à Adom FM à Accra, agressée par un membre du parti au pouvoir au Ghana, le New Patriotic Party (NPP), a franchi le premier obstacle dans sa bataille pour la justice. La Cour des droits de l'homme d'Accra a rejeté la demande de son assaillante, Hajia Fati, visant à faire annuler le procès de la journaliste contre elle pour des raisons techniques. Le juge a estimé que la demande était vexatoire et, a en conséquence, a ordonné une réparation d'un montant de 600 GHC (environ 130 USD) à Sakyiwaa le 30 juillet 2018.

Bien que ces quelques mesures de réparation soient bien accueillies, elles sont loin d'être à la hauteur des attentes et soulèvent des questions quant à la détermination des gouvernements de la région à lutter contre l'impunité. L'absence de responsabilité pour ces abus compromet la qualité du journalisme et son indépendance qui sont les clés de voûte d'une gouvernance démocratique et responsable.

La poursuite de la répression des manifestations est également très inquiétante, d'autant plus que les forces de sécurité qui sont censés faire partie du processus de réparation sont eux-mêmes partie des pires auteurs d'infractions. Les gouvernements et les organismes sous régionaux tels que la CEDEAO doivent donc prendre des mesures urgentes pour inverser la tendance et faire en sorte que les journalistes, les médias, les citoyens et les activistes de la société civile ainsi que les personnalités de l'opposition puissent jouir de leur liberté d'expression, de réunion et puissent participer au processus de gouvernance, débats publics, etc. sans crainte.

Autres Développements Clés de la Liberté d'Expression

Des événements très significatifs survenus au Libéria et au Bénin ont eu des conséquences très positives pour la liberté d'expression dans ces pays et dans la région en général. Au Libéria, le 3 Juillet 2018, la chambre basse de la Chambre des représentants (le Parlement) a approuvé à l'unanimité un projet de loi visant à décriminaliser la diffamation. Les législateurs ont également voté en faveur du maintien de «la Loi Kamara Abdullah sur la liberté de la presse» comme nom officiel de la loi une fois passé, en l'honneur de l'ancien président du Syndicat de la presse du Libéria qui est décédé le 17 Avril 2018.

Dans le cas du Bénin, le gouvernement a écouté les préoccupations du public et a retiré les taxes qu'il avait introduites sur les communications électroniques. Le président Patrice Talon, après s'être entretenu avec les ministres des finances et de l'économie numérique et les opérateurs de télécommunications, a décidé le 22 Septembre de rétablir les anciens tarifs.

Le 11 juillet 2018, la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), en collaboration avec d'autres acteurs des médias, a organisé un forum avec la police du Ghana sur le renforcement des

relations entre les médias et la police pour la sécurité des journalistes au Ghana. Le forum a produit les résultats suivants:

- Annonce de l'Inspecteur Général de la Police du Ghana (IGP) de l'introduction d'un module sur les relations avec les médias dans le programme de formation de la police
- Publication du document de politique sur les relations entre la police et les médias par la police du Ghana
- Le renvoi des enquêtes sur le journaliste agressé (Latif Idris) au siège de la police judiciaire deux jours après le forum
- Accord pour la création d'un comité mixte d'experts de la police et des médias chargé d'élaborer un cadre global pour orienter les relations entre la police et les médias dans le pays.

Bien que ces événements soient positifs et aient un impact durable sur la liberté d'expression dans la région (s'ils sont maintenus), il y a une augmentation constante des brutalités contre les manifestations et les manifestants qui nécessitent une intervention immédiate et urgente des gouvernements et de l'organisation régionale ; la CEDEAO, avant que la situation ne dégénère. Les forces de l'ordre de l'État brutalisent de plus en plus les manifestants, faisant ainsi des blessés et des pertes en vies humaines. Outre la mort des deux manifestants au cours de la période du suivi, quatre autres manifestants ont été tués depuis janvier 2018.

Conclusion

Pratiquement tous les 16 pays de la région d'Afrique de l'Ouest ont une constitution nationale qui garantit la liberté d'expression, de réunion et d'accès à l'information. Presque tous sont également parties et / ou signataires d'instruments internationaux et régionaux tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la CADHP et le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance. Malgré ces dispositions, des violations du droit à la liberté d'expression, de réunion et d'accès à l'information persistent. Par exemple, la période de surveillance de trois mois a enregistré 35 incidents d'utilisation abusive de la liberté de l'emploi dans 12 pays. Malheureusement, les agents de sécurité de l'État, censés protéger les droits universellement et constitutionnellement garantis, sont les principaux coupables, une situation qui favorise l'impunité dans la région.

Dans le même temps, un environnement de liberté d'expression sans entraves est l'un des éléments constitutifs essentiels pour consolider les acquis obtenus jusqu'à présent dans les processus de démocratisation dans la région. Il est donc urgent que les parties prenantes mettent en place des mesures pour mettre fin à l'état de siège des journalistes et des organisations de médias et à la répression des opinions divergentes. À cette fin, la MFWA formule les recommandations suivantes en vue d'améliorer l'environnement de la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest.

Recommandations

Aux Organes de Presse et aux Journalistes

- Les administrateurs des médias et les promoteurs des médias doivent dénoncer et reporter les violations contre les organes de presse et les journalistes.
- Travailler en tout temps dans le respect des hauts standards professionnels.

Aux Gouvernements en Afrique de l'Ouest

- S'assurer à ce qu'à la fois les acteurs non-étatiques et étatiques respectent et protègent les droits à la liberté d'expression
- Promouvoir la sécurité et la protection des journalistes et les organes de presse
- Tenir responsable les auteurs (à la fois les étatiques et non-étatiques) de violations de la liberté d'expression, de l'accès à l'information et de la liberté de rassemblement à travers des sanctions criminelles, civiles, administratives et autres pour lutter contre les violations.
- S'assurer à ce que les institutions des forces de l'ordre cessent d'user de force excessive lors des contrôles des manifestants

A la CEDEAO

- Encourager les Etats membres à "assurer le respect des droits des journalistes" comme stipulé dans l'article 66 du Traité Révisé de la CEDEAO.
- Imposer et appliquer les sanctions aux Etats Membres violent de façon récidiviste les obligations du traité.

Au Rapporteur Spécial sur la Liberté d'Expression et l'Accès à l'Information de la Commission Africaine

- Suivre le respect par les pays d'Afrique de l'Ouest du jugement contraignant de Lohé Konaté de la Cour Africaine de Justice concernant la décriminalisation.
- Discuter avec les gouvernements des pays où les violations sont fréquentes à prendre des mesures pour mettre fin aux violations et lutter contre l'impunité pour les attaques contre les journalistes.

Au Rapporteur Spécial des Nations sur la Promotion et la Protection des Droits à la Liberté d'Opinion

- Appeler les gouvernements d'Afrique de l'Ouest, en particulier le Ghana, la Guinée et le Nigeria où les violations sont récurrentes, à respecter et protéger les droits à la liberté d'expression.
- Inclure plus de pays d'Afrique de l'Ouest dans les missions de vérifications
- Visiter les pays d'Afrique de l'Ouest dont les invitations sont en suspens sur toutes les procédures thématiques spéciales à évaluer leur environnement de la liberté d'expression.

